

Intervention de Mme Claudine Amstein, directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Lausanne, 17.01.2018

Consensus dynamique : l'économie vaudoise s'est beaucoup engagée ces dernières années et attend le même respect des autorités politiques

La parole prononcée fait foi

J'ai été extrêmement frappée par certains propos tenus au Grand Conseil "regrettant le manque d'engagement de l'économie dans les domaines social ou sanitaire". Ces déclarations sont le signe d'une myopie lourde. Et vous me permettez de revenir sur cette thématique.

En 2009, les autorités politiques, avec le soutien actif des associations économiques de notre canton, ont fait adopter deux lois novatrices, mais impliquant des charges financières importantes pour les entreprises :

- Loi sur la **formation professionnelle**, qui prévoit un financement de cette formation par toutes les entreprises (sous la forme d'une cotisation de 0.09% de la masse salariale financée uniquement par les employeurs), soit actuellement un montant de **27 millions**
- Loi sur l'**accueil de jour des enfants**, qui assure un financement complémentaire pour la création de places en crèches ou garderie (sous la forme d'une cotisation, actuellement de 0.12% de la masse salariale), financée uniquement par les employeurs. La charge pour les employeurs était de 24 mios au départ, elle a passé à **36 mios** cette année et devrait augmenter à 48 mios d'ici 2019 ou 2020.

Deux ans plus tard, en 2011, les entreprises vaudoises ont également commencé à financer les **prestations complémentaires pour les familles et la rente-pont**, sous la forme d'une cotisation paritaire de 0.06% de la masse salariale, soit un montant de **18 mios** pour les employeurs.

Dernière contribution importante des employeurs : les allocations familiales. Ces prestations aux familles ont fait l'objet de deux séries de négociations qui vont faire évoluer les allocations pour enfant de 200 francs en 2012 à 300 francs en 2022 (soit + 50%), et les allocations pour jeunes en formation de 250 à 400 francs, avec le seul financement des employeurs; une charge qui passera ainsi de 462 mios à 723 mios, soit **+261 mios** de francs sur 10 ans.

Quant à la réforme cantonale de la fiscalité des entreprises (RIE III), qui entrera en vigueur en 2019, elle a connu le succès populaire (87% de oui) parce qu'elle était assortie de nombreuses compensations, des mesures de soutien au pouvoir d'achat, financées notamment par des contributions des entreprises - d'une part un doublement de la cotisation des employeurs à la fondation pour l'accueil de jour des enfants et, d'autre part, des hausses substantielles des allocations familiales. Je vous les ai mentionnées précédemment. En contrepartie, le Conseil d'Etat s'engageait à ne proposer AUCUN autre prélèvement sur les salaires à charge des employeurs jusqu'à l'année 2022, soit la fin de la présente législature.

Vous comprenez ainsi aisément la déception actuelle des associations économiques vaudoises de voir aujourd'hui la majorité du Conseil d'Etat soutenir une initiative qui propose précisément d'introduire un prélèvement analogue à l'AVS sur tous les salaires vaudois. D'autant que le nouveau prélèvement envisagé (0,5%) représente à lui seul près du double de l'ensemble des charges prélevées actuellement (0,27%). De quoi renchérir la charge salariale dans le canton de Vaud. M. Reymond vous en dira plus tout à l'heure.

Pour conclure, les entreprises vaudoises ont largement participé, ces dernières années, au « consensus dynamique vaudois » qui a permis au canton de faire œuvre de pionnier dans de nombreux domaines. Comme nous l'avons souligné, ces avancées, notamment sociales, ont été basées sur des discussions. Elles ont débouché sur des engagements que chacun est aujourd'hui appelé à respecter. Il me semblait important ici de le rappeler. Quant aux personnes souffrant doublement d'une santé bucco-dentaire déficiente et de moyens financiers limités, elles ne sont pas aujourd'hui laissées pour compte, bien au contraire. Elles bénéficient déjà du soutien nécessaire. Notre canton peut même être considéré comme exemplaire en la matière. En effet, les frais dentaires de 70'000 personnes sont pris en charge par la collectivité, soit ceux de près de 10% de notre population.